

Yaoundé, le

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

**AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°_003_/ASMI/FEICOM/DG/2023 DU _24 FEVRIER 2023 POUR LA
PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES ET D'INGENIERIE
EN VUE D'ASSURER LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DU BATIMENT ANNEXE DE L'AGENCE REGIONALE FEICOM POUR LE SUD
A EBOLOWA**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et d'Ingénierie ou groupement de Bureaux d'Etudes techniques (BET) du secteur du BTP et qui désirent participer à la pré-qualification en vue de la surveillance et du contrôle des travaux de construction du bâtiment annexe de l'Agence Régionale FEICOM pour le Sud à Ebolowa.

Ces prestations seront supportées par le budget de fonctionnement du FEICOM Exercices 2023 et suivants.

I-OBJET DE LA SOLICITATION

Le présent avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des entreprises devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif au suivi et contrôle des travaux de construction du bâtiment annexe de l'Agence Régionale FEICOM pour le Sud à Ebolowa.

L'ouvrage à construire est un immeuble de type R+2. Le projet se développe sur une surface au sol de 690m².

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Globalement, les prestations à fournir dans le cadre du présent projet sont :

- **Mission 1 : DET**- Direction de l'Exécution du Contrat de Travaux ;
- **Mission 2 : OPC**- Ordonnancement-Pilotage et Coordination du chantier ;
- **Mission 3 : AOR** – Assistance aux Opérations de Réceptions.

3- Critères de qualification :

Les critères de qualification sont les suivants :

- Etre un Bureau d'Etude Technique d'Ingénierie ou groupement de bureaux d'Etudes Techniques (BET) du secteur du BTP national disposant des Experts inscrits dans les différents ordres nationaux (Ordre National des Ingénieurs de : Génie Civil, Génie Electrique, Génie Rural Ordre National des Architectes, des Urbanistes du Cameroun,) ;
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications IV-1 ci-après ;
 - Avoir une bonne expérience dans les domaines de surveillance et de contrôle des bâtiments et des ouvrages de génie civil ;
 - Disposer du personnel compatible avec la prestation à réaliser.

4- Dossier de candidature :

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification. Les candidats désireux de répondre au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, devront fournir les pièces ci-après en deux volumes.

4.1 Volume 1 (Dossier Administratif)

La première partie comprendra les documents administratifs, en originaux ou en copie certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice budgétaire 2023 :

- une lettre de manifestation d'intérêt timbrée, datée et signée du candidat ;
- une copie de l'attestation de non redevance timbrée;
- un certificat de non faillite délivré par le greffe du Tribunal de Première Instance du lieu du siège social de l'entreprise ;
- une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- les statuts ou textes qui justifient l'existence du candidat ;
- l'accord de groupement, le cas échéant ;
- une autorisation de vérification des références ; cette autorisation dûment signée du Directeur Général de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.

NB : Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature.

4-2 Volume 2 (Dossier Technique)

4-2-1 Composition du dossier technique

Le dossier technique devra comprendre :

4-2-1-1 La liste du personnel de réalisation

Le personnel minimum nécessaire pour la réalisation de cette prestation est le suivant :

- les Experts (Architecte, Ingénieur génie civil, Ingénieur électricien, Ingénieur Génie Rural, Géotechnicien, Urbaniste);
- le personnel d'appui technique (technicien de génie civil, génie électrique, plomberie et sanitaire, climatisation, topographe) ;
- le personnel d'appui administratif

Le Bureau d'Etude Technique d'Ingénierie ou groupement de bureaux d'Etudes Techniques (BET) doit disposer d'Experts possédant des connaissances avérées dans le domaine de cette prestation (génie civil, Architecture, géotechnique BTP etc...).

A cet effet, le Bureau d'Etude Technique d'Ingénierie ou groupement de bureaux d'Etudes Techniques (BET) doit fournir :

- les Curricula Vitae de son personnel, datés et signés ;
- la copie conforme du diplôme certifiée par une autorité compétente ;

- la présentation de la composition de l'équipe compétente chargée de la réalisation des prestations et la définition des affectations proposées ;
- L'attestation d'inscription aux différents ordres.

4-2-1-2 Les références en ce qui concerne les prestations similaires

Le Bureau d'Etude Technique d'Ingénierie ou groupement de bureaux d'Etudes Techniques (BET) présentera les références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans le présent avis. Pour être validé, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de la première et dernière page du contrat ;
- le nom du Maître d'ouvrage ;
- le lieu d'exécution du projet ;
- le certificat de bonne exécution des services ou le procès-verbal de réception.

5. Critères d'évaluation et de sélection des bureaux d'études

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

5.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif resté incomplet ou non conforme 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Note technique inférieure à 70/100.

5.2 Critères essentiels

- Personnel clé (sur 80 points) ;
- Références du candidat pour les études techniques des projets ou de faisabilité des projets au cours des dix (10) dernières années (sur 10 points) ;
- Moyens logistique et matériel (sur 10 points).

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas retenir les entreprises qui, dans un contrat en cours avec le FEICOM/MINTP auront reçues notification d'une mise en demeure, d'un constat de carence ou d'une résiliation.

Dans le cas de groupement, pour que le groupement soit éligible, chacun des membres devra remplir au moins 40% minimum et le chef de file 60%.

NB : Tout dossier comportant des fausses déclarations sera purement et simplement rejeté par la sous-commission compétente à tout moment pendant la procédure.

5.2.1 Critères d'évaluation du dossier technique

Critères de notations des Consultants	Points Max
1- Expériences acquises au cours des dix dernières années dans le domaine des BTP	40
1.1- Expérience dans la maîtrise d'œuvre des projets des BTP (suivi et contrôle des travaux des projets dans le domaine des BTP): 5pts/projet	15
1.2- Expérience dans les conditions similaires : expérience dans la surveillance et le contrôle des travaux de construction de bâtiment de type R+2 : 5pts/projet	20
2- Aptitude spécifique au projet	50
2.1- Évaluation du savoir-faire / des connaissances techniques spécifiques au projet pour la mise en œuvre des activités (Architecture; Ingénierie civile; Ingénierie électrique, Géotechnique, Ingénierie fluide; etc.): 5pts/domaine	15
2.2- Évaluation de la dotation en personnel du soumissionnaire disposant de ses propres collaborateurs par rapport aux missions prévues (Architecte ; Ingénieur génie civil; Ingénieur génie électrique, Ingénieur fluide/ Génie Rural, Géotechnicien, Environnementaliste : (Diplôme certifié conforme, attestation d'inscription à l'ordre en cas d'existence, CV datée et signé) 5pts/expert (max 25 pts)	30
Ingénieur de Génie Civil : Chef de mission (Bac +5 au moins), inscrit à l'ONIGC et disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience ou un Ingénieur diplômé de formation Génie Civil (Bac+3 au moins)	5

inscrit à l'ONIGC et disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des travaux, des études et/ou du contrôle des travaux de construction des bâtiments et travaux publics. L'expert doit avoir exercé avec succès les fonctions de Chef de mission dans au moins un projet similaire ou de même envergure.	
Architecte Manager : L'expert doit être inscrit à l'ONAC et ayant au moins sept (07) ans d'expérience avérée dont cinq (05) dans le domaine des travaux, études et/ou contrôle des travaux de construction de bâtiment. L'expert doit avoir exercé avec succès les fonctions d'Architecte Manager dans au moins un projet similaire ou de même envergure.	5
Ingénieur de Génie Electrique : (Bac +5 au moins), inscrit à l'Ordre des Ingénieur de Génie Electrique et disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des travaux, des études et/ou du contrôle des travaux de construction des bâtiments et travaux publics.	5
Géotechnicien : (Bac +3 au moins), inscrit à l'ONIGC et disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience ou un Ingénieur diplômé de formation Génie Civil (Bac+3 au moins) inscrit à l'ONIGC et disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la géotechnique.	5
Ingénieur fluide/ Génie Rural : (Bac +3 au moins), inscrit à l'Ordre des Ingénieur de Génie Rural et disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience dans le domaine des travaux, des études et/ou du contrôle des travaux de construction des bâtiments et travaux publics.	5
Ingénieur Qualité Hygiène Environnement : (Bac+3 au moins) et disposant d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine du suivi du volet environnement dans les projets des BTP.	5
2.3- Évaluation du personnel-clé disponible en permanence pour le contrôle et l'assistance de l'équipe du Projet par la société mère	5
Directeur technique/Directeur de projet: 5pts	3.5
Autres postes de supervision (Chef de département; responsable exploitation; responsable des offres; etc.): 2,5pts/expert	1.5
3. Evaluation des moyens matériels	5
3.1 Equipements de mesure et de contrôle/ Logiciels des BTP (structure, architecture etc.)	2.5
Equipment de mesure et contrôle (scléromètre, détecteur des armatures, presse et moules Proctor, densitomètre)	1.25
Logiciels BTP (Robot, Autocad ou équivalent, Covadis, Macao, micro piste etc.)	1.25
3.2 Equipements roulants/bureautiques	2.5
Véhicule de liaison (Pick-up) /équipement	1.25
Ordinateur complet/scanner/table traçante/ appareil photos/ photocopieur 0.25pts/équipement	1.25
4- Spécificité par rapport au Projet des documents de candidature, leur forme et l'exhaustivité de leur contenu	5
Actualisation des documents : 1,5 pts	1,5
Respect de la structuration : 2 pts	2
Exhaustivité du dossier de pré qualification : 1,5 pts	1,5
NOTE TOTALE	100

6. Dépôt des dossiers

Les offres devront parvenir sous plis fermé, scellés et sans aucun renseignement sur le Bureau/Cabinet d'études techniques et d'Ingénierie au Service des Marchés et Approvisionnements, porte 11, poste 217, sis à l'ancien siège du FEICOM, au quartier Mimboman au lieu-dit derrière les Sapeurs-Pompiers, rue 4.561, située dans la Commune de Yaoundé IV, au plus tard le **28 MARS 2023 à 14 heures**, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Les offres seront établies en cinq (05) exemplaires, dont un (01) original et quatre (04) copies, et rédigées en français ou en anglais. Chaque offre constituée en une enveloppe unique portera la mention :

**« AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°003 /ASMI/FEICOM/DG/2023
DU 24 fevrier 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES
TECHNIQUES ET D'INGENIERIE EN VUE D'ASSURER LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT ANNEXE DE L'AGENCE REGIONALE
FEICOM POUR LE SUD A EBOLOWA »**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6.1 Acquisition des documents relatifs à cette Manifestation d'Intérêts :

La description exhaustive des prestations concernées sera précisée dans le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint à l'issue de la phase de pré-qualification.

6.2 Publication des résultats

Les entreprises retenues à l'issue de cette évaluation seront consultées pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du bâtiment annexe de l'Agence Régionale FEICOM du Sud à Ebolowa conformément au Décret du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics du Cameroun.

Yaoundé, le 24 FEVRIER 2023

**Le Directeur Général du FEICOM
Maître d'Ouvrage**

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- AFFICHAGE (pour information)